



La Ferté-Gaucher : trois ans ferme pour avoir menacé de mort des gendarmes

« Je suis là pour tous vous brûler... j'ai les couilles de venir et de vous tirer avec une Kalach... je veux venger mes frères et tous vous tuer... vous connaissez mon nom, vous connaissez ma famille... Maintenant vous savez de quoi on est capable dans la famille Coulibaly ». Ce sont les menaces proférées par Ibrahim, le 1er février 2015, à des gendarmes de La Ferté-Gaucher.

Ce Fertois de 27 ans a été condamné à trois ans de prison, avec mandat de dépôt, ce mardi, par le tribunal correctionnel de Meaux. Il a également écopé d'un suivi socio-judiciaire et d'une interdiction de paraître dans la commune.

« Il faut rappeler le contexte spatio-temporel de cette affaire. On n'est pas loin de Dammartin-en-Goële, où des gendarmes de cette brigade sont intervenus, trois semaines plus tôt. On est peu de temps après l'attaque de Charlie Hebdo [NDLR : et de celle de l'Hyper Casher]. Le prévenu fait mention de la famille Coulibaly, sans plus de précision », a rappelé le parquet, qui a requis quatre ans de prison ferme, avec mandat de dépôt.

Le soir des faits, le jeune homme était entré dans la brigade en passant par-dessus le portail. Un militaire s'était retrouvé face à lui : l'intrus avait, dans une main, une bouteille contenant de l'essence et du diesel, avec un chiffon dans son embout, et dans une autre main, un briquet.

Des gendarmes se disent «traumatisés» par l'agression
Quelques gendarmes ont raconté à la barre la soirée cauchemardesque qu'ils ont vécue. Ils ont décrit un homme déterminé, qui «ne sentait pas l'alcool». Non seulement le prévenu les a menacés de mort, mais il a également menacé leurs familles, qui vivent dans cette zone militaire protégée. «Ma femme a quitté la brigade avec notre enfant de deux mois, depuis cette date. Elle ne veut plus revenir. Je suis obligé de demander ma mutation», a expliqué l'un d'eux. «C'est un sanctuaire qui a été violé. Il y a eu un véritable impact sur les fonctionnaires. Certains d'entre nous sont intervenus sur Dammartin», a rappelé le commandant de la brigade.

« J'ai bu, j'ai déconné, je ne me souviens plus », a expliqué Ibrahim. Le prévenu, pas facile à suivre dans ses explications, ne cessait de mettre en avant « sa routine » depuis l'enfance, à savoir l'alcool et la drogue. « Quand j'ai bu, je suis très dangereux. Mais je ne suis pas fou, ce sont les autres qui disent ça. J'ai une tension, elle est unique ».

Son avocate **M^e Marie Dosé** a rappelé qu'à l'époque son client, qui venait de démarrer un sevrage alcoolique, avait bu du champagne, avant de s'en prendre aux gendarmes : « C'est rassurant, même pour les parties civiles, de savoir qu'il n'était pas dans son état normal ». Et l'avocate de demander qu'on ne tombe pas dans le piège du contexte.

Modi, le frère d'Ibrahim, a écopé de dix mois ferme, sans incarcération : le soir des faits, les gendarmes l'avaient laissé entrer pour qu'il calme son frère. Il avait fini par les insulter. « Mon client assure qu'ils mentent. Ils sont assermentés, pas lui. Que voulez-vous que je fasse », a plaidé Me Dosé. ■